



# MAIRIE de VERT-LE-PETIT

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011

**Présents :** Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Jean HURELLE, Jean-Marc PINON, Pierre MARQUES, Marie-Josée BERNARD, Patricia AUER, Nicolas FICARA, Lydie COQUERELLE, Christophe GAILLARD, Jean-Michel LEMOINE, Valérie BRIANCHON, Aline COLLUMEAU, Pierre DEBOUT, Alain GUETRE, Muriel JAEGER, Didier LEBLANC, Thérèse LEGRAS, Bernard MARIE, Sylviane MAZET, Emilie SENECHAL

**Absent excusé :** Bertrand BERTUZZI

**Pouvoirs :** Mireille LOQUET a donné pouvoir à Thérèse LEGRAS

Lydie COQUERELLE est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2011,
2. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de l'article L. 2122.22 du C.G.C.T.,
3. *Demandes de subventions :*
  - a. Contrat de développement culturel,
  - b. Aide financière du Conseil Général dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.
4. *Questions diverses.*

#### **N°1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2011 communiqué à chacun des membres du Conseil,

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal réuni le 17 octobre 2011.

**VOTE : unanimité**

#### **N°2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22**

- 2011-018 : Frais d'intervention du CIG pour la mission de conseil en organisation, à raison de 55 € par heure,

- 2011-019 : Caution pour l'attribution de transpondeurs, soit 35 €,
- 2011-020 : Représentation de la Commune dans le cadre de l'affaire MANFREDI
- 2011-021 : Convention d'occupation précaire SICE-HM,
- 2011-022 : Convention d'occupation précaire AWATO

### **N°3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### **a) Contrat de développement culturel :**

Monsieur Jean-Michel LEMOINE, Conseiller Municipal délégué à la culture, rappelle qu'il existe un dispositif d'aide au développement culturel, mis en place par le Département.

Au titre de ce dispositif, une convention a été signée entre la Mairie de VERT-LE-PETIT et le Conseil Général pour la saison culturelle 2009-2010.

Dans le cadre de ce dispositif, le service culturel a constitué un dossier de demande de subvention pour la saison 2011-2012, qui a fait l'objet d'un avenant n° 2 à la convention.

Monsieur Jean-Michel LEMOINE présente les projets qui font l'objet du soutien départemental au titre du contrat :

- Programme 1 : Partage et découverte de petites formes artistiques
- Programme 2 : Pratiques musicales et découverte de proximité
- Programme 3 : Lecture, expositions, spectacles à la rencontre des jeunes publics

ENTENDU cet exposé,

VU la délibération n°5 du 21 octobre 2009, autorisant le Maire à signer la convention du contrat de développement culturel entre la Mairie de VERT-LE-PETIT et le Département de l'Essonne,

VU le dossier de demande de subvention,

CONSIDERANT le dispositif d'aide au développement culturel mis en place par le Département de l'Essonne,

CONSIDERANT les actions et les opérations des programmes de développement culturel présentées dans le dossier de demande de subvention pour la saison 2011-2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle du programme d'actions pour la saison 2011-2012 arrêtée à la somme globale de 52.170 €, soit 13.520 € pour le programme n° 1, 30.780 € pour le programme n° 2, et 7.870 € pour le programme n° 3,
- SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention du contrat de développement culturel pour la saison 2011/2012,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents utiles à la concrétisation et au financement de ces actions et tous documents nécessaires à l'octroi des subventions du Conseil Général.

**VOTE : unanimité**

**b) Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur Jean-Marc PINON, adjoint délégué au Maire à l'Urbanisme expose au Conseil Municipal que le Conseil Général de l'Essonne octroie une aide financière pour les dépenses d'investissement relatives aux frais d'études du PLU, à raison de 25 % d'une dépense plafonnée à 75.000 €. En outre, une majoration de 5 points du taux de financement est appliquée aux Communes incluant un volet d'étude spécifique et global de déplacement des personnes à mobilité réduite et le déplacement de ces publics dans la ville. Monsieur PINON propose, compte tenu du projet de plan de déplacement des personnes à mobilité réduite, de prévoir dès à présent d'inclure ledit volet et de solliciter la majoration du taux de subvention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE l'octroi par le Conseil Général de l'Essonne d'une aide financière de 25 % d'une dépense plafonnée à 75.000 €, pour les dépenses d'investissement relatives aux frais d'études du PLU,
- SOLLICITE également la majoration de 5 % du taux de subvention et s'engage dès à présent à inclure au PLU le plan de déplacement des personnes à mobilité réduite, dont le diagnostic préalable est actuellement en cours d'élaboration.

**VOTE : unanimité**

**Fin de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Laurence BUDELOT

François CAMPANA

Jean HURELLE

Jean-Marc PINON

Pierre MARQUES

Marie-José BERNARD

Patricia AUER

Nicolas FICARA

Lydie COQUERELLE

Christophe GAILLARD

Jean-Michel LEMOINE

Valérie BRIANCHON

Aline COLLUMEAU

Pierre DEBOUT

Alain GUETRE

Muriel JAEGER

Didier LEBLANC

Thérèse LEGRAS

Bernard MARIE

Sylviane MAZET

Emilie SENECHAL

